



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

**arrête :**

- Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 10'000.- est accordé au Conseil communal pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens.
- Art. 2 :** La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 3424 Culture et loisirs », et amortie conformément à la loi au taux de 10%.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre